

Chancellerie d'Etat Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Les institutions et organisations consultées (selon liste annexée)

Chancellerie d'Etat CHA Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48 www.fr.ch/cha

\_

T direct: +41 26 305 10 40 Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 30 juin 2010

## Réglementation d'exécution de la loi sur l'information et l'accès aux documents – Consultation

Mesdames, Messieurs,

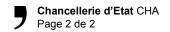
La loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cette entrée en vigueur nécessite l'adoption préalable d'une réglementation d'exécution. Dans sa séance du 29 juin 2010, le Conseil d'Etat a dès lors autorisé la mise en consultation, avec un rapport explicatif commun, des *trois projets* d'ordonnance suivants :

- > un projet d'**ordonnance sur le droit d'accès**, qui précise les dispositions du chapitre 3 de la LInf et s'appliquera à l'ensemble des organes de l'Etat et des communes ;
- > une révision du **règlement d'exécution de la loi sur les communes**, qui s'appliquera logiquement aux communes ;
- > enfin, une révision des actuelles **ordonnances sur l'information** (OInf) **et sur les sites Internet** (OInternet), regroupées dans un seul texte qui s'appliquera au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale

Ces documents ont été préparés par la Chancellerie d'Etat avec l'assistance du Service de législation et, pour le projet qui concerne plus particulièrement les communes, de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et son Service des communes.

Le dossier de consultation vous est transmis en annexe et peut être téléchargé sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat (www.fr.ch/consultations).

Nous vous prions de faire parvenir vos observations à la Chancellerie d'Etat, dans toute la mesure du possible également par voie électronique (chancellerie@fr.ch), jusqu'au 30 septembre 2010.



Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations.

Danielle Gagnaux Chancelière d'Etat

## **Annexes**

\_

Liste des institutions et organisations consultées
Projet d'ordonnance sur le droit d'accès (OAD) du 24.06.2010
Projet d'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes, du 24.06.2010
Projet d'ordonnance relative à l'information sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration (OInf), du 24.06.2010
Rapport explicatif accompagnant les projets d'ordonnances d'exécution de la loi sur l'information du 24.06.2010